

Charte de la Ludothèque

de la Médiathèque Municipale de Seilhac 4 Avenue Jean Vinatier 19700 SEILHAC

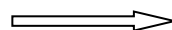


1) Fonctionnement

- L'espace jeux est un lieu d'accueil, d'échanges et de rencontres autour du jeu. Il se compose de plusieurs étagères (le haut est dédié aux jeux pour adolescents/adultes tandis que le bas est dédié aux jeux pour les plus jeunes) ainsi que des tables, chaises et tapis, à disposition, au sein de la Médiathèque.
- Un code couleur, affiché dans le secteur ludothèque, est appliqué pour le rangement des jeux, en fonction de l'âge, de la durée de la partie ou du nombre de joueurs.
- Les joueurs s'engagent à respecter le matériel mis à leur disposition et les autres utilisateurs de la Médiathèque (qu'on gagne ou qu'on perde l'important c'est de s'amuser dans la bonne humeur !).

2) Conditions d'accès

- Le jeu sur place est gratuit.
- L'emprunt est soumis à une inscription au service ludothèque, le montant de cette inscription est de 5€ par an (de date à date) et à la signature de cette charte.
- Les inscrits à la ludothèque peuvent emprunter deux jeux par famille pour une période de 3 semaines. Tout jeu emprunté doit faire l'objet d'une vérification par l'emprunteur et doit être rendu complet et en bon état (à défaut les pièces ou le jeu devront être remplacés ou seront facturés).
- Une autorisation parentale sera demandée aux enfants de moins de 18 ans.
- Les enfants jusqu'à 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte (parents, grands-parents ou accompagnant majeur).



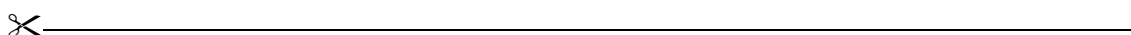
3) Horaires

- L'emprunt de jeux s'effectue pendant les heures d'ouverture de la Médiathèque.
- Le jeu sur place est possible aux heures d'ouverture de la médiathèque ou proposé pendant des temps d'animations.

4) Règles de vie

- Le personnel de la Médiathèque est présent pour conseiller le public, enfant comme adulte, quant à l'utilisation et/ou au choix des jeux, mais n'est en aucun cas responsable des enfants pendant le temps d'accueil.
- Chaque joueur doit ranger les jeux après leur utilisation et participer au rangement de la Médiathèque 15 min avant sa fermeture.
- Pour le respect du matériel et des personnes, il est souhaitable que les goûters et boissons soient pris à l'extérieur de la Médiathèque.
- La ludothèque est un espace ludique, joyeux et accueillant mais le public doit respecter et faire respecter le calme à l'intérieur des locaux.
- Pour éviter toute contamination, les enfants ou adultes contagieux ne seront pas accueillis à la médiathèque, dans un espace accueillant les tout-petits.
- Le non-respect des règles de la ludothèque peut entraîner une suspension de l'utilisation du service.

Amusez-vous bien !



Coupon du règlement de l'espace ludothèque à compléter, signer et remettre au personnel de la Médiathèque
Municipale de Seilhac

J'ai pris connaissance de la charte de la
ludothèque et j'en accepte les conditions.

Nom :

Prénom :

Le :

à :

Signature :

Je soussigné(e) _____ autorise
mon enfant _____ à
jouer/emprunter des jeux à la Médiathèque de
Seilhac.

Je certifie avoir pris connaissance de la charte de la
ludothèque et m'engage à en respecter toutes les
conditions.

Signature :